

François Menant

Podestats et capitaines du peuple d'origine crémonaise

I podestà dell'Italia comunale, I : Reclutamento e circolazione degli ufficiali forestieri (fine XII sec. – metà XIV sec.), dir. J.-C. Maire Vigueur, Rome, 2000, p. 75-105
(Collection de l'École française de Rome, 268 – Istituto Storico Italiano per il Medio Evo. Nuovi Studi Storici, 51)

L'enquête prosopographique sur les magistrats itinérants dans l'Italie communale offre à l'historien - parmi bien d'autres richesses - un critère qui permet d'évaluer très simplement le rôle politique joué par les différentes cités : il s'agit du nombre de podestats et de capitani del Popolo que chacune a fournis entre la fin du XIII^e siècle et les premières décennies du XIV^e. La confrontation chiffrée que l'on peut ainsi effectuer est sans doute bien grossière, inexacte dans certains cas, et elle appellerait mille nuances. Mais elle a le grand mérite d'offrir un panorama dont l'ampleur et la relative précision sont tout à fait exceptionnelles en ce temps.

Dans cette liste, Crémone se classe parmi les toutes premières communes, ou plutôt immédiatement après les toutes premières : 149 de ses citoyens ont assuré 324 emplois de podestats ou de capitani del Popolo entre les débuts de la fonction (1175) et la perte de l'indépendance communale (1334)¹. Pendant une période équivalente, les Milanais occupaient près de 450 emplois analogues, les Bolognais 400, les Parmesans 350 et les Florentins pas moins de 870. Mais les citoyens des autres villes étaient beaucoup moins demandés : pour s'en tenir aux plus proches, les Bressians l'étaient 150 fois, les Bergamasques 70, les Véronais 49². Cette comparaison confirme sans ambiguïté le rôle politique de premier plan tenu par la ville pendant le "long XIII^e siècle" de maturité des institutions communales ; elle révèle aussi l'importance de Crémone dans la circulation des magistrats itinérants : son influence se traduit clairement par le fait qu'elle a envoyé à l'extérieur des podestats et capitaines deux fois plus nombreux que ceux dont elle a eu elle-même besoin (178)³.

¹ Comme les autres études de ce volume, la présente recherche est fondée sur le dépouillement des listes de podestats et de capitani del Popolo qui ont été en fonction dans la plupart des villes de l'Italie communale. Certaines de ces listes sont anciennes, ce qui explique d'inévitables erreurs de détail qui ont pu se glisser dans notre propos ; d'autres ont été compilées à l'occasion de cette enquête par les membres du groupe de recherche sur les magistrats itinérants. Quelques listes s'arrêtent à 1300, voire avant, et un certain nombre de toutes petites villes n'ont pas été prises en compte : notre recensement ne peut donc pas prétendre à une parfaite exhaustivité, mais il ne doit pas avoir laissé échapper beaucoup de magistratures. Une première liste, utile quoiqu'incomplète, avait été dressée par L. ASTEGIANO, *Codex diplomaticus Cremonae*, 2 vol., Turin, 1895-1898 ("Historiae Patriae Monumenta", s.II, vol. XXI-XXII), II, p. 212-224.

² Ces comparaisons, et celles qui suivront, sont tirées des autres études de ce volume et des listes de magistrats provenant de différentes villes qui ont été dressées au cours de l'enquête collective.

³ Le recensement des magistrats en poste à Crémone a été effectué d'après les listes de L. ASTEGIANO, *op. cit.*, II, p. 176-211, et de A. CAVALCABÒ, *I rettori di Cremona fino all'anno 1334*, Crémone, 1972 ("Boll. Stor. Cremonese-Bibl. Stor. Cremonese", vol. XVI).

La place éminente de Crémone dans les relations politiques entre communes correspond à certaines données stables de son histoire qu'il n'est pas inutile de rappeler en tête de cette étude. Face à la prédominance volontiers hégémonique de Milan, Crémone constitue un indispensable contrepoids ; deuxième place économique de Lombardie, ses intérêts s'opposent continuellement à ceux de sa grande voisine, dont les appétits territoriaux se heurtent également aux siens. Aussi la trouve-t-on à la tête de toutes les ligues qui contrecarrent la politique milanaise, en s'alliant généralement à l'empereur. La circulation des magistrats itinérants lombards se fait ainsi à l'intérieur de deux réseaux non communicants, l'un centré sur Milan et l'autre sur Crémone. L'exportation des magistrats crémonais est d'autre part facilitée par l'intensité des relations d'affaires que nouent leurs concitoyens dans toute l'Italie padane et même plus loin : Crémone est une étape essentielle du commerce fluvial, un centre important de redistribution des produits agricoles fournis par un riche contado, un centre manufacturier de premier ordre, surtout pour le textile, et sans doute une place financière assez réputée.

Tous ces facteurs aident à comprendre que Crémone soit très tôt devenue, et soit restée pendant près d'un siècle et demi, un des pôles de la circulation des magistrats, en dépit des aléas provoqués par la conjoncture fluctuante des relations entre cités et de l'équilibre des partis à l'intérieur de chacune. Les 149 podestats et capitaines du peuple provenant de Crémone présentent donc un grand intérêt à la fois pour l'histoire des magistrats itinérants, dont ils constituent une des troupes les plus fournies⁴, et pour celle de la société crémonaise, au sein de laquelle ils représentent sans aucun doute une élite particulièrement capable et bien formée⁵. Notre étude prendra donc en compte à la fois le groupe dirigeant crémonais de ce temps, les mouvements politiques qui l'agitent (et qui pèsent lourdement sur le recrutement des podestats par les autres cités), et la circulation des Crémonais à travers les communes italiennes. Nous nous intéresserons également aux étrangers qui ont exercé à Crémone les mêmes fonctions que les Crémonais exerçaient à l'extérieur : leur recrutement est un élément important dans ce phénomène, puisqu'il est fondé sur une certaine réciprocité.

1 - La vie politique à Crémone.

Largement conditionnés par l'évolution politique intérieure de chaque cité, les échanges de magistrats ne peuvent se comprendre sans quelques éclaircissements préalables à ce sujet ; il convient donc d'établir rapidement les grandes phases de l'histoire politique de Crémone à l'époque communale, qui serviront constamment de cadres de référence dans la suite de

⁴ Nous avons renoncé à faire entrer dans cette étude les auxiliaires des podestats (vicaires, *milites*, juges, notaires), sauf ceux, peu nombreux, qui ont été eux-mêmes podestats ou capitaines du peuple. Le recensement de ces auxiliaires a en effet montré qu'il s'agissait de personnages trop obscurs dans l'ensemble pour avoir laissé des traces écrites significatives. Une étude de ce milieu professionnel devrait donc se fonder sur l'analyse de situations familiales, elles-mêmes maigrement documentées dans bien des cas. Il nous a semblé que l'inclusion de ces analyses dans le présent article en aurait exagérément dispersé les centres d'intérêt et l'aurait alourdi de beaucoup d'hypothèses, sans renforcer notablement ses conclusions.

⁵ Nos analyses sociales et politiques reposent sur un fichier prosopographique encore inédit des podestats et capitaines du peuple d'origine crémonaise et de leurs familles (*Podestà et capitani del Popolo di origine cremonese, 1175-1334*, XI - 106 p.), pour la confection duquel ont été dépouillées toutes les sources publiées et beaucoup d'archives inédites de la ville.

l'étude⁶. Les premiers départs de podestats crémonais vers d'autres communes, à partir de 1175, coïncident avec la naissance (1174-1175) et l'exaspération (à partir de 1182) des conflits qui opposent à l'aristocratie consulaire en place - bientôt rassemblée dans le parti des *milites* - le *populus*, composé d'hommes nouveaux qui aspirent à obtenir une part du pouvoir politique conforme à leur importance économique, et qui sont dirigés par quelques membres très influents de l'aristocratie comme Guazo Albrighoni et Cremoxanus Oldoini, que nous retrouverons dans des fonctions podestariles. Les *milites* habitent surtout la vieille ville, serrée autour de la cathédrale et du palais épiscopal ; beaucoup de *populares* habitent Cittanova, vaste quartier autrefois hors les murs, où leurs points de ralliement sont l'église S. Agata, puis le palais du Popolo (1256). Aussi les conflits prennent-ils facilement l'allure d'une séparation de fait des deux parties de la ville, chacune élisant son propre podestat (1184, 1198, 1200-1201).

L'appel à des podestats étrangers constitue une des solutions - peu efficaces - imaginées pour pacifier la ville ; alternant avec des consuls jusqu'en 1215, ils gouverneront seuls ensuite, à part un bref retour au consulat en 1229. En 1210, l'arbitrage de l'évêque Sicard propose une autre solution, qui n'empêchera pas non plus le conflit de renaître : l'attribution au Popolo du tiers des magistratures. Bien organisé, nombreux, doté de chefs qui comptent parmi les plus habiles des hommes politiques de leur temps, le Popolo l'emporte à partir de 1228 au plus tard ; il restera désormais majoritaire, même s'il est en fait exclu du pouvoir par les gouvernements autoritaires qui se succèdent entre 1233 et 1270.

Parallèlement à l'affirmation du Popolo, s'impose la domination de Frédéric II : les Crémonais se rallient à lui avant même qu'il ne soit reconnu comme souverain (1212). Crémone devient la capitale du parti impérial dans le Nord, et prend la tête des ennemis de Milan dans le nouvel affrontement qui oppose les communes entre elles. Le rôle du marquis Cavalcabò Cavalcabò, qui exerce entre 1222 et 1232 une certaine influence sur plusieurs villes padanes⁷, est sans doute secondaire dans cette évolution.

En juillet 1233, sur la demande des Crémonais eux-mêmes, Frédéric nomme le podestat de la ville, et il continue à le faire jusqu'à sa défaite de Fossalta (26 mai 1249). Crémone est à partir de 1243 la principale base des opérations militaires de l'empereur. Les habitants, et surtout le Popolo, semblent d'ailleurs s'accommoder parfaitement du gouvernement impérial. Mais en 1246, quatorze lignages dirigés par Conrad Cavalcabò et par Amatus de Amatis constituent un mouvement anti-impérial chaleureusement accueilli par Innocent IV, et mis au ban de l'empire par Frédéric II : c'est l'origine du parti guelfe crémonais, qui ne cessera dès lors de se développer malgré les revers militaires qu'il essuie à ses débuts, tandis qu'un parti gibelin se constitue avec sa propre milice, les Barbarasi (celle des Guelfes s'intitulant Capelletti). Ces deux partis tirent leurs adhérents du Popolo - qui reste le plus grand parti, faisant de plus en plus figure d'Etat dans l'Etat - et des *milites*, qui disparaissent quant à eux en tant que formation politique.

Après Fossalta, la domination impériale s'effondre ; à un bref épisode de commune guelfe (juin-août 1249) succède la seigneurie du marquis Hubert Pelavicini, gibelin acharné,

⁶ Les seuls travaux d'ensemble sont celui de L. ASTEGIANO, *Ricerche sulla storia civile del comune di Cremona fino al 1334*, appendice au *Codex diplomaticus Cremonae*, cit., II, p. 225-402, et celui de U. GUALAZZINI, *Il "populus" di Cremona e l'autonomia del comune*, Bologne, 1940 ("Biblioteca della Rivista di Storia del Diritto Italiano", 14), qui reprend des articles parus au cours des années précédentes.

également maître de Plaisance et de Pavie⁷. Gouvernant avec le titre de podestat puis de vicaire impérial, Pelavicini est assisté à partir de 1258 de Buoso Dovara, issu d'un des grands lignages féodaux de la ville, qui porte le titre de podestat des marchands, fonction liée au Popolo⁸. Ce dernier, ménagé par le régime (il obtient en 1252 la moitié des magistratures), semble s'en accommoder même s'il est en fait tenu à l'écart du pouvoir. Les Guelfes sont au contraire persécutés et s'exilent en grand nombre ; mais certains rejoignent alors Buoso et les Gibelins, auxquels ils resteront dès lors attachés.

Lors de la réaction guelfe de 1266 en Lombardie, Pelavicini est chassé (1er novembre 1266), de même que, un peu plus tard, Buoso Dovara (31 mars 1267). Après le bref gouvernement du Consorzio di Fede e di Pace, organisé par les légats pontificaux qui contrôlaient la cité (31 mars 1267-31 décembre 1270), s'installe au pouvoir pour 40 ans (janvier 1271-décembre 1310) une coalition du Popolo et du parti guelfe, tandis que les Gibelins les plus opiniâtres et les amis de Buoso prennent le chemin de l'exil, où certains vont rester jusqu'à l'arrivée d'Henri VII. Les institutions de la ville sont réorganisées par le Popolo : création du capitaine du peuple (1271 ; c'est en somme le successeur du podestat des marchands et des épisodiques podestats du Popolo ou de Cittanova), des quatre consuls et des six anciens du peuple, rédaction de statuts et du *Liber societatis populi* où sont recensés les adhérents du parti, c'est-à-dire presque tous les citoyens de la ville⁹. Parallèlement à l'hégémonie populaire et guelfe, renaît le pouvoir personnel des Cavalcabò : Cavalcabò II Cavalcabò (fils de Conrad, petit-fils de Cavalcabò I ; 1277-vers1306) et son fils Guglielmo (vers1306-1310) dominent la ville, le premier hors de toute référence institutionnelle, le second avec le titre de seigneur.

L'entreprise d'Henri VII en Italie marque la fin de la prédominance guelfe, de la stabilité politique, et à longue échéance de la liberté communale. La ville ne reste au pouvoir de l'empereur que pendant six semaines (1er janvier-18 février 1311) : son vicaire est ensuite expulsé, les Gibelins retournent en exil ; vaincus par l'armée impériale, les Guelfes sont chassés à leur tour et Henri VII gouverne la ville du 26 avril 1311 au 12 janvier 1312 ; les Guelfes reviennent alors au pouvoir. Dès lors, et jusqu'en 1334, la vie politique de la cité ne peut plus se résumer en quelques lignes¹⁰ : les partis, éclatés en factions et déchirés par les rivalités de leurs chefs, multiplient les violences et se succèdent rapidement au pouvoir et en exil. Les éléments personnels deviennent essentiels dans ces conflits : Guglielmo et Giacomo

⁷ Z. SCHIFFER, *Markgraf Hubert Pallavicini. Ein Signore Oberitaliens im 13. Jahrhundert*, Leipzig, 1910 ; U. Gualazzini, *Aspetti giuridici della signoria di Oberto Pallavicini a Cremona*, dans *Archivio Storico Lombardo*, 83 (1956), p. 195-200.

⁸ E. VOLTMER et F. MENANT, art. *Dovara, Buoso da*, dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. XLI, Rome, 1992, p. 566-569.

⁹ Ed. W. MONTORSI, *La "Matricola Popolare" di Cremona del 1283*, Crémone, 1960 ("Annali della Biblioteca Governativa e Libreria Civica di Cremona", XIII). La liste d'environ 8000 noms rangés par *vicinie* n'a été conservée que dans une copie exécutée au XVIIe siècle par Giuseppe Bresciani, faussaire et interpolateur bien connu. Un long et âpre débat sur l'authenticité du texte a opposé l'éditeur à U. Gualazzini. Les arguments de ce dernier ne nous semblent personnellement pas suffisants pour démontrer la falsification ; en tout cas, les nombreux recoupements que la recherche sur les podestats et leurs familles nous a amené à faire ont tous confirmé les données du *Liber societatis populi*. Nous ne l'avons cependant, par prudence, utilisé que pour appuyer ou nuancer des faits provenant d'autres sources, indiscutables celles-là.

¹⁰ Récit détaillé : A. CAVALCABÒ, *Le ultime lotte del comune di Cremona per l'autonomia (Note di storia lombarda dal 1310 al 1322)*, Crémone, 1937 ("Bibl. Stor. Cremonese", I).

Cavalcabò, Giberto da Correggio, Ponzino Ponzone se disputent Crémone, appuyés sur leurs amis des villes voisines et représentant en théorie Henri VII, Robert d'Anjou, Louis de Bavière ou Jean de Bohême. Cette période turbulente, de plus en plus anarchique, s'achève avec la dédition de la ville à Galéas Visconti, qui marque la fin de l'indépendance de Crémone. Mais nous bornerons pour l'essentiel nos analyses à 1310 : le quart de siècle suivant est trop mouvementé pour que s'en dégagent des lignes directrices fermes dans l'étude des magistrats itinérants.

2 - La circulation des magistrats.

Crémone commence très tôt à fournir des podestats à ses alliées : en 1175 - la première année, pratiquement, où plusieurs communes expérimentent ce système de gouvernement -, un des grands hommes politiques de la cité, Guazo Albrighoni, va gouverner Vicence. Il est vrai que plus d'une décennie s'écoulera avant qu'une telle invitation ne soit renouvelée, mais dès lors il ne se passe guère d'année sans qu'un ou deux Crémonais ne reçoivent une mission analogue. La précocité de cette vocation n'est au demeurant pas exceptionnelle : elle est partagée par Milan¹¹ et à un moindre degré par d'autres cités lombardes, dont se traduisent ainsi la maturité politique, l'expérience déjà substantielle des techniques de gouvernement et les liens noués avec d'autres communes au cours des guerres fédériciennes. Dans le cas de Crémone, c'est dans les cités émiliennes, proches et amies, que les premiers podestats vont faire leur apprentissage : Parme, Reggio, Modène sont leurs principaux lieux d'action jusqu'à ce que, au début du XIIIe siècle, l'éventail des demandes s'élargisse. La première décennie du siècle voit en effet une multiplication des invitations (4 en 1204, 6 en 1206, 3 en 1207) : c'est la période où le podestariat devient usuel dans la plupart des communes, en attendant de supplanter définitivement le consulat.

A Crémone aussi, on a recours à des podestats qui à partir de 1182 alternent avec les consuls. Aux citoyens de Reggio et de Modène, auxquels ils avaient d'abord eu recours (1182-1183), les Crémonais préfèrent à partir de 1190 des Lombards de diverses cités, que remplacent parfois après 1210 des Parmesans et des Reggians (et un Bolognais en 1206-1207¹²). A peu près symétriques quant à la chronologie, importations et exportations de magistrats ne le sont donc pas vraiment quant au champ géographique : les Crémonais sont appelés surtout en Emilie, et ne commencent guère que dans les premières années du XIIIe siècle à gouverner aussi des cités lombardes (ou plus éloignées, comme Ferrare à la fin du XIIe siècle, Ravenne en 1204, Padoue en 1205-1207) ; au contraire, le recrutement des podestats de Crémone se fait, très tôt, surtout en Lombardie, et ceci confirme l'avance prise par cette région dans la pratique du métier politique.

De 1222 à 1232 se produit une nouvelle hausse du nombre de podestats en poste à l'extérieur, qui sont désormais en moyenne plus de quatre par an. Cette multiplication traduit l'élargissement du champ géographique des magistrats crémonais, et elle coïncide surtout avec une reviviscence de l'autorité politique de la ville en Italie du Nord : après des décennies de troubles internes, Crémone atteint alors une ère de relative stabilité. Le Popolo est au pouvoir, le marquis Cavalcabò exerce une influence plus ou moins visible, et la ville fait figure de chef

¹¹ Voir l'article de E. OCCHIPINTI dans ce même volume.

¹² Sur les échanges des communes émiliennes avec Crémone, voir aussi les articles de O. GUYOTJEANNIN et de J. -L. GAULIN, R. GRECI et M. VALLERANI dans ce volume.

de file des cités pro-impériales, opposées à la deuxième ligue lombarde que conduit Milan¹³. Enfin, Crémone exerce un véritable protectorat sur Plaisance (qui est plutôt d'ordinaire l'alliée de Milan¹⁴). Tout ceci explique que ses podestats soient si demandés ; on les retrouve surtout, comme auparavant, à Parme, Reggio et Modène, à Pavie - autre commune gibeline - et naturellement à Plaisance. Mais il n'est guère de cité au nord de l'Appennin qui n'ait, pendant le premier tiers du siècle, été gouvernée à une ou deux reprises par des Crémonais ; ceux-ci poussent même déjà jusqu'à Lucques, Pistoia et Sienne, mais ils ne vont pas dans les villes piémontaises, à l'exception d'Asti.

Pendant la période suivante, de 1233 à 1249, Crémone est toujours populaire et gibeline ; mais les hommes qui la gouvernent, désormais nommés par l'empereur, sont choisis parmi ses fidèles, et certains d'entre eux sont tout à fait étrangers au système podestarile et à l'Italie des communes en général. Le recrutement de magistrats crémonais à l'extérieur diminue sensiblement (2 par an en moyenne), mais la distribution géographique ne se modifie guère : elle continue à concerner principalement les cités alliées de l'empereur, dont celui-ci nomme souvent les podestats¹⁵. Pendant la seigneurie de Hubert Pelavicini (août 1249-novembre 1266) et de Buoso Dovara (1258-mars 1267), Crémone est gouvernée par Pelavicini lui-même, qui prend le titre de podestat puis de vicaire impérial, ou par des vicaires issus de son entourage. Le principe de l'échange avec d'autres cités est donc interrompu, d'autant plus que d'autres "clientes" habituelles de Crémone sont elles aussi soumises à un seigneur. Aussi l'exportation de magistrats crémonais se tarit-elle presque complètement, tombant au-dessous de un par an.

Le régime guelfe-populaire qui domine Crémone à partir de 1271 et jusqu'à 1310 correspond au contraire à une immédiate et durable reprise des échanges de magistrats. Pendant cette période, les Crémonais sont plus souvent appelés à l'extérieur qu'ils ne l'ont jamais été - en dehors de l'exceptionnelle décennie 1222-1232 - : la moyenne des emplois est de 3,5 par an sur l'ensemble de ces quarante années, et atteint 4,5 pendant les vingt dernières. Cette intensification s'explique aisément : par des besoins accrus d'abord, car partout les magistratures deviennent semestrielles, et les capitaines du peuple apparaissent aux côtés des podestats. Chaque cité a donc besoin de quatre fois plus de magistrats étrangers qu'auparavant ; remarquons cependant que Crémone, on ne sait pourquoi, ne fournit pas beaucoup de

¹³ Sur ces deux ligues, F. VOLTMER, *Formen und Möglichkeiten städtischer Bündnispolitik in Oberitalien nach dem Konstanzer Frieden : Der sogenannte Zweite Lombardenbund*, dans *Kommunale Bündnisse Oberitaliens und Oberdeutschlands im Vergleich*, Sigmaringen, 1987 ("Vorträge und Forschungen", XXXIII), p. 97-116.

¹⁴ A. HAVERKAMP, *I rapporti di Piacenza con l'autorità imperiale nell'età sveva*, dans *Il Registrum Magnum del comune di Piacenza. Atti del convegno internaz. di studio (Piacenza, 29-31 marzo 1985)*, Plaisance, 1990, p. 99-105 ; pour une information plus étendue, *Storia di Piacenza*, II, Plaisance, 1984 ; voir aussi l'article de G. ALBINI dans le présent volume. Sur le régime du Popolo à Plaisance -et aussi dans d'autres communes, dont Crémone -, J. KOENIG, *Il "popolo" dell'Italia del Nord nel XIII secolo*, Bologne, 1986 ; P. RACINE, *Le popolo, groupe social ou groupe de pression?*, dans *Nuova Rivista Storica*, LXXII (1989), p. 133-150.

¹⁵ La nomination impériale se révèle compatible avec une certaine persistance de la notion d'échanges ; après un Napolitain (1233) et avant une série d'autres méridionaux ou de grands seigneurs (1242-1246), plusieurs podestats de Crémone proviennent de cités voisines qui, en même temps ou à peu près, sont gouvernées par un Crémonais : Plaisance (1234-35), Parme (1237), Pavie (1239-40), puis à nouveau Pavie (1247) et Bergame (1248 ; la coïncidence est moins précise).

capitaines : 1 pour 3 podestats en moyenne. L'accroissement de la circulation des magistrats s'explique aussi par la conjoncture politique : pendant toute cette période, Crémone appartient à un solide réseau de villes guelfes et populaires, où l'on retrouve, durablement ou épisodiquement, de vieilles alliées comme les cités émiliennes, parmi lesquelles figure désormais en première place Bologne, et beaucoup de villes d'Italie du Nord que des Crémonais ont déjà gouvernées plus ou moins souvent. Une grande nouveauté de cette période est la formation d'un nouveau "marché" pour les magistrats crémonais en Toscane (Florence, Lucques, Sienne, Pistoia) et en Ombrie (essentiellement Pérouse), régions où la pénétration avait été jusque-là épisodique, mais qui fournissent désormais près du quart des emplois. Autre innovation : l'appel de Crémonais à la tête des cités traditionnellement ennemies que sont Milan, Lodi, Brescia, Crema, Plaisance. Des communautés d'orientations politiques - souvent éphémères - et des rapprochements entre les Cavalcabò et les seigneurs de ces villes - les della Torre à Milan, Antonio Fissiraga à Lodi¹⁶ - expliquent ces destinations inhabituelles.

Le recrutement des podestats et des capitaines du peuple de Crémone suit une évolution tout à fait comparable. Les invitations se multiplient pour répondre à la semestrialité des magistratures (depuis 1269) et à la création de la charge de capitaine du peuple (1271) : l'appel à des citoyens de villes alliées, ralenti depuis 1233 et à peu près arrêté depuis 1250, reprend donc massivement. Quant à l'origine des magistrats, elle correspond aux lieux d'exercice des Crémonais : les fournisseurs les plus réguliers sont les cités émiliennes auxquelles s'ajoute désormais Bologne (8 à 10 magistrats chacune entre 1271 et 1310), ainsi que Bergame (8), Pavie (5) ; on voit aussi des nouveautés absolues : 11 podestats brescians, 5 milanais, 6 lodigiens, 8 placentins, des Toscans (10 de Pistoia, 6 de Florence, 4 de Lucques, 2 de Sienne) et quelques Piémontais. Le champ des importations s'élargit donc de façon symétrique à celui des exportations, et pour des causes identiques. Ajoutons une autre catégorie de nouveaux venus : quatre Vénitiens, dont la présence ne correspond évidemment à aucune invitation de Crémonais. Au total, sur les 121 podestats et capitaines du peuple qui sont passés à Crémone entre 1271 et 1310, 50 provenaient des cités traditionnellement alliées (Parme, Modène, Reggio, Pavie, Bergame), 30 de cités non moins traditionnellement hostiles (Milan, Lodi, Brescia), et 24 étaient Toscans.

Cette période manifeste donc un notable élargissement géographique des échanges réguliers de magistrats, qui superpose au réseau des alliés classiques - fondé à l'origine sur des choix anti-milanais et pro-impériaux désormais plus que centenaires, et sensiblement modifiés - un vaste appendice ombro-toscan, et l'adjonction épisodique, mais importante en quantité et politiquement sensationnelle, des cités de l'ancienne ligue milanaise.

Même si cette dernière innovation résulte de circonstances très conjoncturelles, la circulation des magistrats devient tout compte fait à cette époque bien plus homogène qu'elle ne l'était dans le premier tiers du siècle : on pouvait alors distinguer nettement des cités fortement exportatrices - les villes lombardes et émiliennes -, qui se divisaient elles-mêmes en deux groupes ennemis ne procédant pratiquement à aucun échange entre eux en dépit de l'imbrication géographique des cités qui les composaient. A la fin du siècle, ces barrières se sont en grande partie effacées : les communes toscanes sont devenues elles aussi exportatrices, et, même si les ligues subsistent - à fronts renversés, Crémone étant devenue guelfe comme beaucoup de ses alliées -, des échanges de magistrats se produisent désormais assez souvent

¹⁶ Voir ci-dessous, n. 20 et 21.

entre des cités habituellement ennemies. Les classements politiques sont en effet bouleversés par l'action des seigneurs ou "protoseigneurs" qui sont au pouvoir dans la plupart des cités.

L'intensité et les destinations du flux de podestats provenant de Crémone - ainsi que, dans une moindre mesure, de celui qui s'y dirige - ont donc été très fortement influencées par la conjoncture politique, qui provoque successivement l'essor et un premier apogée des magistratures crémonaises à l'extérieur (1175-1232), leur raréfaction pendant le gouvernement impérial et la seigneurie Pelavicini (1233-1267), et un retour à une circulation très abondante pendant le régime guelfe-populaire (1271-1310).

Si l'on cherche à tirer des caractéristiques d'ensemble de ce phénomène malgré les forts contrastes conjoncturels qui l'affectent, on remarque d'abord qu'à peu près toutes les communes italiennes ont au moins une fois été gouvernées par un podestat crémonais. En écartant les villes qui n'ont accueilli un Crémonais qu'une, deux ou trois fois - choix exceptionnels motivés ici par le jeu des alliances, là par la renommée de tel podestat qui se trouve justement en charge dans une ville voisine¹⁷ -, on distingue clairement deux niveaux d'intensité différente dans le flux, en fonction de la distance d'abord : les villes situées dans le voisinage immédiat de Crémone (moins d'une centaine de kilomètres) ont fait appel très régulièrement à ses citoyens - à condition, nous allons le rappeler, qu'aucune hostilité durable ne les oppose - : Parme 43 fois, Bergame et Plaisance 25, Reggio 23, Lodi 22, Modène 16, Pavie 13. Au contraire, les cités des Marches, de Vénétie, du Piémont, de Toscane, d'Ombrie ne réussissent pas à maintenir sur toute la période les relations avec Crémone : celles qui les cultivent le plus intensément (Asti, Pérouse, Sienne, Padoue) ne totalisent qu'une dizaine d'invitations à des podestats crémonais, en général groupées au cours d'une phase de coopération plus étroite qui ne dure que quelques années. Seules Asti et Sienne égrènent des invitations tout au long du XIII^e siècle. Podestats et capitaines crémonais ont donc circulé dans l'ensemble de l'Italie centrale pendant toute cette période, mais jamais dans toutes les villes simultanément : leur présence est épisodique lorsque l'on quitte le groupe des villes proches et alliées de Crémone. Le demi-siècle qui précède 1233 les voit davantage dans les villes du nord-est, les quatre décennies 1271-1310 sont au contraire celles où le Piémont et surtout l'Italie centrale font appel à eux assez souvent.

L'intensité du flux podestarile n'est pas conditionnée seulement par la distance, mais aussi par la sympathie ou l'antipathie héréditaires qui opposent plus ou moins fortement les cités entre elles, reflétant des rivalités d'intérêts et se revêtant selon les époques de colorations politiques diverses. Le contraste est très net en ce qui concerne les villes les plus proches : celles qui sont amies de Crémone lui ont demandé au moins une douzaine de magistrats, et certaines jusqu'à plus de vingt et même plus de quarante¹⁸ ; celles qui lui sont hostiles ne sont gouvernées par un Crémonais que dans des circonstances très exceptionnelles, telles que des lendemains de réconciliation ou le rapprochement de deux seigneurs¹⁹ : cela se produit cinq fois à Brescia,

¹⁷ La carrière de Pino Vernazzi présente ainsi une phase ombro-toscane, qui le mène à Sienne (1291), Orvieto (1292-1293 ; un seul autre Crémonais gouverne Orvieto, en 1237), Florence (1294) et Pérouse (1295-1296), alors qu'il n'est jamais appelé au sud de l'Appennin ni avant ni après ce long séjour. Citons encore Guilielmus Amati, podestat de Treviso (qui n'invite jamais de Crémonais, à part lui et un autre) après avoir été les deux années précédentes en charge à Vicence, où il retournera l'année suivante (1221-1224) ; ou Vetulus Manaria, qui passe de Pistoia (1294) à Lucques (1295 et 1297), puis Sienne (1299).

¹⁸ Parme, Bergame, Reggio, Modène, Pavie : voir ci-dessus.

trois à Vérone et à Crema, deux à Mantoue et à Côme, et à Milan huit fois entre 1260 et 1308²⁰. Pour les villes éloignées également, ce sont des affinités politiques plus ou moins prolongées qui expliquent les choix répétés de magistrats crémonais : Pérouse, qui n'avait jamais fait appel à eux, en invite neuf de 1271 à 1310, lorsque le Popolo est durablement au pouvoir dans les deux villes²¹. Dans le cas d'Asti - la seule cité piémontaise à appeler des Crémonais avant le dernier tiers du XIIIe siècle -, c'est à une longue prédominance gibeline que sont attribuables ces invitations répétées, au moins jusqu'au milieu du siècle. En résumé, les deux facteurs fondamentaux dans la constitution de réseaux plus ou moins stables de circulation podestarile semblent être, dans le cas de Crémone, l'identité des choix politiques (gibelinisme puis Popolo-guelfisme), qui influence particulièrement les invitations de cités éloignées ; et la communauté d'ennemis - Milan et ses alliées -, qui cimenter le réseau d'échanges très stable constitué par Crémone, Parme, Reggio, Modène, Bergame et Pavie, sous une étiquette politique qui se modifie au fil des décennies.

3 - Le recrutement des magistrats : le facteur social.

Pour comprendre comment se recrutaient et travaillaient les magistrats itinérants, il faut d'abord les situer dans leur milieu d'origine. Etant donné l'état de la documentation, cette entreprise de classification sociale concernera plutôt des familles que les individus eux-mêmes : on peut glaner à travers les archives des indications suffisantes pour reconstituer la situation sociale, économique et politique de presque toutes les familles qui ont fourni des podestats et des capitaines, alors qu'il s'avère généralement impossible de tracer des notices individuelles

¹⁹ Les cas de Plaisance (25 podestats crémonais), et de Lodi (22) sont intermédiaires entre ces deux situations : leur sentiment normal envers Crémone est plutôt une hostilité aux racines très anciennes, sans cesse attisée par leur trop grande proximité. Mais cette proximité même suscite de nombreux appels aux podestats crémonais dans les périodes où s'instaurent des relations moins tendues (qui restent cependant en général ambiguës) : pour Plaisance, "protectorats" crémonais des années 1220 et 1230 (8 podestats crémonais, voir n. 15), puis seigneurie d'Hubert Pelavicini sur les deux villes (podestats en 1263 et 1266, et encore en 1267), contrôle des légats pontificaux (1270) et encore quatre podestats crémonais dispersés sur la fin du siècle. Pour Lodi, les périodes favorables coïncident avec l'administration impériale (1240-1249, 6 podestats crémonais), et les longues phases de prédominance guelfe après 1270 : 1279, 1290-1296 (8 podestats), 1304-1310 (5 podestats), plus deux podestats moins bien explicables pendant une phase gibeline (1287, 1289) ; le rapprochement entre les deux villes est encore affermi par l'entente entre leurs seigneurs, Antonio Fissiraga et Cavalcabò Cavalcabò, et les dangers que leur fait courir l'hostilité des Visconti. Bibliographie : M. GROSSI, *Antonio Fissiraga, signore di Lodi*, Lodi, 1985 ; F. MENANT, art. *Fissiraga, Antonio*, à paraître dans *Dizionario Biografico degli Italiani* ; et plus rapidement A. CARETTA et L. SAMARATI, *Lodi. Profilo di storia comunale*, Milan, 1958. Voir aussi dans ce volume l'article de G. ALBINI sur les podestats des "quasi-città".

²⁰ Le cas de Milan illustre parfaitement la gamme de situations qui peuvent conduire ces villes à faire appel à un magistrat crémonais : le premier, en 1260, est un Dovara, nommé par Hubert Pelavicini au moment où celui-ci gouverne les deux villes ; en 1277, le podestat est Poncius Amatus, Guelfe notoire qui partage jusqu'à la mort le destin des della Torre à la bataille de Desio ; en 1284, c'est la conclusion d'une paix entre les deux villes (Milan est désormais aux mains des Visconti) qui motive l'appel à un Crémonais ; enfin, de 1303 à 1308, les della Torre revenus au pouvoir ramènent la ville dans la ligue guelfe, et ils sont presque en permanence secondés par un podestat ou un capitaine du peuple crémonais.

²¹ J. -C. MAIRE VIGUEUR, *Comuni e signorie in Umbria, Marche e Lazio*, dans *Comuni e signorie nell'Italia nordorientale e centrale : Lazio, Umbria e Marche, Lucca (Storia d'Italia UTET, VII, 2)*, Turin, 1987, p. 475.

consistantes. Même ainsi transposée au niveau de la parenté, l'entreprise présente des limites étroites et impose des précautions de méthode qui enlèveront bien souvent à nos conclusions de la précision et de l'ampleur. Il faut en effet se garder de poser en axiome la complète homogénéité interne des familles du groupe dirigeant²². La documentation nous pousse à surestimer cette solidarité, car elle éclaire surtout les aspects féodaux, fonciers, seigneuriaux, c'est-à-dire précisément les situations dans lesquelles les différentes branches restent le plus longtemps en indivision. Mais dans les rares cas où nous disposons d'informations sur les activités commerciales et financières pratiquées par beaucoup de parents de podestats, l'individualisme ressort davantage. De même, si l'on passe au domaine politique, l'homogénéité des choix à l'intérieur d'un même lignage, qui est de règle - heureusement pour l'historien -, ne doit pas masquer les divergences ; le pape Innocent IV, lorsqu'il énumère en janvier 1247 les hommes qui sont en train de faire renaître le guelfisme crémonais, désigne des familles et non des individus (à l'exception des deux chefs du parti), mais termine "cum aliquibus de Burgo", car ces derniers sont divisés entre les deux camps²³, comme le sont aussi bien d'autres lignages²⁴. L'analyse familiale à laquelle nous allons procéder se présente donc comme une méthode irremplaçable dans l'état des textes, et justifiée par la situation d'ensemble du groupe dirigeant ; mais elle ne saurait se substituer tout à fait à une analyse individuelle qui nous reste souvent impossible.

Les 149 Crémonais qui ont été podestats ou capitaines du peuple dans d'autres villes entre 1175 et 1334 proviennent de 65 familles²⁵. Douze de celles-ci n'éveillent aucun écho dans la

²² L'acte même de constituer une famille comme objet historiographique, en lui fixant des limites précises, peut poser des problèmes insolubles : nous sommes obligés dans beaucoup de cas de nous contenter, comme unique critère, de l'identité de patronymes entre différents individus ou différentes branches, ce qui est de toute évidence très approximatif ; un nom comme de Burgo, par exemple, est si répandu et a des connotations si populaires qu'il doit être porté par bien des individus tout à fait étrangers au grand lignage féodal que nous étudions ici. Pour un bon exemple de méthode d'analyse collective analogue à celle que nous employons ici, et également appliquée à un lignage podestarile : E. Occhipinti, *Vita politica e coesione parentale : la famiglia milanese dei Pietrasanta nell'età dei comuni*, dans *Studi di storia medioevale e di diplomatica*, 7 (1982), p. 25 -42.

²³ Maxenerius de Burgo, fidèle de Frédéric II, au service duquel il a mené une carrière de podestat, gonfalonier de la *societas populi* (comme nous l'apprend en 1255 son inscription funéraire : éd. T.A. VAERINI, *Inscriptiones cremonenses universae*, I, Crémone, 1796, n° 1866 p. CCLIX), illustre parfaitement les clivages de cette vieille famille féodale, en partie guelfe dès cette époque ; cf. N. KAMP, art. de Burgo, Maxenerius, dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. XII, Rome, 1970, p. 762-763.

On peut mettre en pendant à la mort gibeline et populaire de Maxenerius, celle de son parent Sinibaldus, deux fois podestat à l'époque du régime guelfe-populaire, qui périt en 1311 avec d'autres nobles guelfes dans la prison où les avait fait enfermer Henri VII : A. CAVALCABÒ, *Le ultime lotte...*, cit., p. 54 (on a aussi une inscription funéraire de Sinibaldus, publiée par T.A. VAERINI, *op. cit.*, n° 1923 p. CCLXVII, mais elle est fautive ou interpolée). A la même époque, plusieurs de ses parents sont mis au ban par l'empereur, tandis que d'autres figurent parmi les chefs gibelins.

²⁴ Ainsi les Biaqua, gibelins bannis après 1270, mais dont une dizaine figurent au *Liber societatis populi* ; les Oldoini, chefs guelfes dès 1246 et après 1270, dont quelques-uns sont cependant très proches du parti impérial, puis de Buoso Dovara ; les Bonserii, réputés gibelins (à l'occasion notamment de l'élection épiscopale de leur parent Egidio en février 1313) tout en exerçant des magistratures sous le régime du Popolo et des Guelfes. Il y a aussi chez les Sommi, les Amati, les Persico, des transfuges gibelins, et des guelfes chez les Dovara et les Arcidiaconi.

documentation crémonaise médiévale : il doit s'agir en bonne partie d'étrangers, identifiés par erreur comme Crémonais par les compilateurs de listes de magistrats, ou de branches obscures de familles connues²⁶. Il nous reste 53 familles à situer pour déterminer les milieux dans lesquels se rencontrent podestats et capitaines. L'avancement de la recherche sur le fichier prosopographique des familles et des individus a montré que le cadre d'analyse qui semblait le mieux se modeler sur les réalités socio-politiques était encore l'antique bipartition entre l'aristocratie féodale (*milites*) et les autres hommes capables d'aspirer à un rôle politique, c'est-à-dire le *populus*, ou la frange supérieure de celui-ci. Le critère de distinction est donc d'une extrême simplicité et très sûr²⁷ : tous les membres du groupe féodal, à de rarissimes exceptions près, sont vassaux ou arrière-vassaux de l'évêché, et la documentation qui concerne les affaires féodales de ce dernier est si dense que très peu de ces liens peuvent nous échapper. Il va de soi que le classement en *milites* et en *populus* n'a ici qu'une valeur sociale, à l'exclusion de toute implication politique²⁸ : la transformation des deux groupes en partis a entraîné des passages individuels de l'un à l'autre dont il n'est pas question pour l'instant.

Les lignages de *milites* plongent leurs racines bien au-delà des premiers temps communaux : pour la plupart, on identifie un ancêtre dès le Xe ou le XIe siècle²⁹, et il s'agit souvent de celui qui a donné leur patronyme à ses descendants et qui a fondé leur patrimoine en obtenant un fief³⁰. Leur puissance repose sur de grandes propriétés foncières, sur l'exercice des droits

²⁵ Trois podestats, dépourvus de patronyme, ne peuvent pas être identifiés : Cremosanus (Ravenne, 1204 ; le nom est fréquent chez les Tincti et les Malfiastri, mais est très commun), Uguccio (Ravenne, 1207), Guido (Ascoli, 1313).

²⁶ Onze patronymes non identifiés (qui ne sont portés chacun que par un magistrat ou deux) : de Andato, de Comisio, Fante (=Bonfante ?), de Griso, Guaschi, de Montabio, de Monte Merlo, de Ponzano (= Ponzone ?), de Robicis, de Santo, Zoanni.

Nous avons en outre laissé de côté Venturinus de Fondulo, podestat de Bergame en 1302, seigneur de Soncino en 1312, et chef guelfe : on ne peut pas l'assimiler aux Crémonais, car Soncino, en principe sous l'autorité de Crémone, a en fait à cette époque une histoire tout à fait séparée.

²⁷ La classification entre *milites* et *populares* a également été tentée par U. GUALAZZINI (*Il populus...*, *cit.*) à propos des familles des consuls, qui sont en bonne partie aussi celles des podestats. Le *populus* est sensiblement plus étendu pour U. Gualazzini que pour nous ; il pense (sans d'ailleurs se livrer à une analyse sociale détaillée) que ses membres les plus influents sont massivement entrés dans le groupe féodal à la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle, tandis que d'autres formaient une "noblesse impériale" également récente (qui ne nous paraît pas avoir vraiment existé à Crémone en-dehors de cas rarissimes comme les Tincti). Tous ces lignages appartiennent à notre avis à la féodalité depuis bien plus longtemps. Au demeurant, la prise en compte des choix de Gualazzini, plutôt que des nôtres, ne bouleverserait pas nos conclusions, mais y introduirait seulement une présence plus précoce et un peu plus développée des éléments populaires.

²⁸ Les sources font une commode distinction entre *populus* (condition sociale) et *societas populi* (parti politique), et entre *milites* et *societas militum* ; cf. U. GUALAZZINI, *op. cit.*, p. 222.

²⁹ En dehors de quelques familles qui n'apparaissent dans la documentation qu'à l'époque consulaire : voir ci-dessous, n. 47.

³⁰ Nous nous permettons de renvoyer, pour l'étude de ce groupe social, à F. MENANT, *Campagnes lombardes du Moyen Age. L'économie et la société rurales dans la région de Bergame, de Crémone et de Brescia du Xe au XIIIe siècle*, Rome, 1993, p. 601-633.

seigneuriaux, et, dans beaucoup de cas, sur une équipe de vassaux³¹. Il s'agit néanmoins de lignages qui vivent en ville "depuis toujours" : leur premier ancêtre connu n'y était déjà visiblement pas un nouveau venu. Ils habitent en majorité la vieille ville, et ils sont tous vassaux de l'évêque.

L'aristocratie féodale se taille la part du lion dans le recrutement des magistrats itinérants : elle compte 38 des 53 familles identifiées qui se partagent ces emplois, soit près des trois quarts. Ce milieu assure un nombre proportionnellement encore plus élevé des podestats et capitaines du peuple : près de 84 %. Chaque famille fournit en effet plus de 3 magistrats, alors que les familles du *populus* n'en comptent qu'1, 5 chacune. Cette massive prépondérance des lignages aristocratiques s'explique en partie par la longue durée pendant laquelle ils ont pu accéder à ces emplois : ils en ont presque le monopole pendant les premières décennies après 1175, et bon nombre d'entre eux continuent à les exercer jusqu'au XIVe siècle malgré les interruptions dues aux vicissitudes politiques.

Une analyse plus approfondie doit prendre en compte, au sein de cette massive prépondérance aristocratique, le poids de quelques familles qui ont donné un nombre très élevé de podestats : les de Burgo³², les Amati³³, les Dovara³⁴ et les Sommi³⁵ concentrent à eux seuls 97 emplois

³¹ La distinction entre les deux ordres de la société féodale, *capitanei* et *valvassores*, est au XIIIe siècle devenue désuète face à la nécessité de défendre les privilèges communs des *milites* contre le *populus*, et elle n'a aucune influence directe sur le recrutement des magistrats itinérants. On en retrouve cependant des traces dans la situation socio-politique de bien des lignages ; certains de ceux qui dominent la vie publique du XIIIe siècle et fournissent le plus de podestats descendent des principaux *capitanei* : Dovara, Sommi, Guazzoni, de Gazo, Zosano, Advocati, de Persico... ; les descendants de valvasseurs sont en général restés moins puissants : les de Burgo sont arrivés au premier plan de la vie publique, mais les Gaidoldi, les Biaqua, les Angagnola, peut-être les Malfiastri ont eu des destinées moins brillantes tout en participant en bonne place aux affaires politiques.

Les liens de nature féodo-vassalique entre personnes et entre lignages existent toujours au XIIIe siècle, mais il est difficile d'évaluer leur importance exacte : ils ne constituent plus, en tout cas, que l'une des forces qui influent sur le jeu politique. Un exemple frappant de cette relativisation des rapports féodaux : les deux podestats élus en concurrence en août 1222, par les partis qui se disputent le pouvoir à Plaisance, sont Girard Dovara et Jacopus de Burgo, dont la famille est vassale des Dovara. Les de Laude, autres vassaux des Dovara, soutiennent peut-être Buoso pendant son passage au pouvoir, mais ils sont très liés au gouvernement du Popolo après sa chute. Quant aux Biaqua, vassaux des Sommi, une partie d'entre eux se révèlent dans la même circonstance d'irréductibles Gibelins (n. 25), alors que leurs seigneurs partagent le succès du parti guelfe.

³² Les de Burgo, à la fois vassaux des Dovara et de l'évêque, sont neuf fois consuls entre 1167 et 1229. Cinq d'entre eux sont podestats au début du XIIIe siècle (Barocius l'est six fois), deux autres pendant la domination de Frédéric II, un encore sous Hubert Pelavicini. La famille, proche du Popolo, se scinde très nettement entre Gibelins et Guelfes (voir ci-dessus), et six de ces derniers exercent à nouveau des magistratures à l'extérieur entre 1274 et 1303, tandis que d'autres retrouvent les emplois communaux. Cette famille a donc connu - en partie grâce à ses divisions - une continuité à peu près unique à Crémone dans les magistratures internes et extérieures (28 podestaties en tout), en restant toujours très proche du pouvoir.

³³ Les Amati (28 podestaties), issus à la fin du XIIe siècle des Ponzone (Arch. di Stato Milan, Perg. Fondo Religione, cartella 145, a. 1201), sont d'emblée très influents à Crémone, et étroitement liés aux Sommi et aux Cavalcabò : voir n. 42 et 46. Trois d'entre eux sont podestats après 1270.

³⁴ Les Dovara (22 podestaties) comptent parmi les plus anciens et plus puissants lignages de Crémone, au premier plan parmi les vassaux épiscopaux puis dans la commune consulaire, à la tête du parti des *milites* et enfin des Gibelins. La seigneurie de Buoso marque leur apogée, suivi d'un long exil. Ils exercent de très nombreuses podestaties depuis 1198 et jusqu'à la chute de Buoso en 1267.

(30 % du total) exercés par 40 individus (26, 8% du total). Hors des vieux lignages féodaux, on n'observe jamais une telle concentration³⁶. Soulignons au demeurant que chacun des nombreux magistrats que comptent ces lignages n'occupe que quelques emplois (2, 42 en moyenne). Les Amati, les Dovara et les Sommi dominant en fait la vie politique crémonaise du XIII^e siècle, avec les Ponzone, qui présentent des caractéristiques tout à fait analogues avec leurs quatorze podestats³⁷, et les Cavalcabò, qui ont au contraire une stratégie très différente et peu de podestats³⁸. Le nombre élevé des membres de ces grands lignages qui sont appelés à l'extérieur correspond à leur prééminence à Crémone, au renom qu'elle leur procure à l'extérieur, et souvent aussi aux rapports particulièrement étroits qu'ils entretiennent avec certains milieux dirigeants de telle ou telle ville padane : le choix d'un podestat dans l'une de ces familles est souvent une composante, surtout après 1250, des alliances entre factions de villes différentes et des essais pour imposer un pouvoir personnel.

Si l'on défalque ces quatre familles, l'aristocratie féodale reste caractérisée par un nombre d'emplois par famille nettement plus élevé (4, 6) et un nombre d'individus par famille un peu plus élevé (2) que ceux du *populus* (3, 5 et 1, 5). On pourrait affiner encore ces constatations, en montrant que - comme le suggérait déjà le cas des quatre lignages les plus fortement représentés - les magistrats les plus nombreux se trouvent dans des familles qui exercent aussi une forte influence dans la vie politique crémonaise, surtout dans le premier demi-siècle de la fonction podestarile (1175-1225)³⁹ ; certaines conservent ou retrouvent leur influence au

³⁵ Les Sommi (19 podestats) rivalisent avec les Dovara en antiquité, en puissance, en influence dans la commune et en nombre de podestats entre 1191 et 1242. Ils sont parmi les chefs guelfes de 1246, avec leurs proches amis Cavalcabò et Amati, subissent l'exil, mais ne retrouvent pas une place de premier plan après 1270 ; ils exercent cependant à nouveau plusieurs podestats, et Gregorio Sommi dirige les Guelfes avec Giacomo Cavalcabò dans les difficiles années 1311-1330.

³⁶ En dehors des Vernazzi, qui jouissent d'une certaine influence au milieu du XIII^e siècle, mais n'exercent qu'une magistrature à l'étranger avant que Pino n'en accumule 19, grâce certainement à ses qualités personnelles et non à la modeste situation familiale dont il pouvait bénéficier (n. 67). Le fait que le premier personnage connu de ce nom soit un chanoine de la cathédrale (1177) laisse cependant planer le soupçon qu'il puisse s'agir d'un lignage aristocratique très obscur, ou qui aurait changé de nom à cette époque.

³⁷ Les Ponzone, certainement d'origine aristocratique et féodale, sont cependant surtout connus à travers leur influence dans la commune à partir de 1163 et pendant tout le XIII^e siècle. Guelfes, ils dérivent après 1315 vers le gibelinisme en créant la faction des Maltraversi. Seuls trois d'entre eux ont été podestats, tous à l'époque du Popolo : un quasi-inconnu (1305), un professionnel (Frédéric, huit emplois, 1292-1307), un homme politique (Ponzinus, le fondateur des Maltraversi, cinq fois en charge à l'extérieur entre 1306 et 1331).

³⁸ Malgré leur prépondérance à Crémone au cours des années 1220, puis dans le dernier tiers du siècle et au début du XIV^e, les Cavalcabò n'ont pas exercé beaucoup de magistratures à l'extérieur. Le fait est d'autant plus curieux que leurs périodes de domination sont justement celles où la demande de podestats est la plus forte : il se trouvent alors au cœur même des réseaux d'échange, sans y entrer personnellement. Rappelons par ailleurs qu'il s'agit du seul lignage qui soit vraiment extérieur à la cité (et notamment à la vassalité épiscopale) : sa puissance est fondée sur la grande seigneurie de Viadana, en principe indépendante de Crémone.

³⁹ Le nombre de magistrats est en règle générale le principal critère pour apprécier cette influence. Parmi les cas les plus nets, celui d'Henri Advocati, qui est podestat en 1217, 1223 et 1229 - les deux dernières fois dans le système d'échanges qui gravite autour de Cavalcabò I Cavalcabò -, à l'époque même où ses parents et lui-même exercent de nombreuses magistratures à Crémone. Au même moment, les Guazzoni sont les chefs incontestés du *populus*, et exercent cinq podestats à l'extérieur, parallèlement à de nombreux consulats et podestats à Crémone. Quant aux Strusius, leur activité dans de hautes fonctions au service de la commune commence presque avec le consulat lui-même (1139), et ce n'est qu'en 1206-1212, avec les trois podestats de

cours des périodes politiques suivantes en prenant la tête d'un des grands partis, et continuent ainsi à s'assurer des podestaties⁴⁰.

Les podestats issus de l'aristocratie jouissent pour mener leur carrière d'un ensemble de conditions très propices ; l'expérience prouve qu'il est bien difficile de faire son chemin dans ce milieu professionnel à qui est dépourvu de ces atouts. Il faut d'abord disposer dans la cité d'une influence politique qui peut être personnelle (magistratures, direction d'un parti)⁴¹, mais qui est généralement celle du lignage ou au moins de quelques parents importants : beaucoup de podestats issus des grands lignages semblent des personnages de deuxième plan dans la vie publique crémonaise, que seule la position dominante de leur parenté a portés à des postes de responsabilité à l'extérieur⁴².

Jean, puis 1234-1238, avec les deux d'Albertinus, qu'ils se tournent vers des magistratures à l'extérieur. Les Bellotti apparaissent depuis moins longtemps (1185) dans le milieu dirigeant de la commune, mais leur gibelinisme précoce et décidé, puis leur soutien à Pelavicini et à Buoso Dovara, leur permettent de continuer à exercer des magistratures à l'extérieur jusqu'en 1269 (et de les retrouver dès janvier 1311), après la longue série des six podestaties de Ravaninus (1221-1253). Les Mastalii suivent un chemin voisin : podestats du Popolo crémonais en 1210 et 1218 et de celui de Plaisance en 1221 et 1234, souvent consuls et consuls de justice entre 1151 et 1242, ils deviennent des Gibelins radicaux avant 1249, sans toutefois exercer de charges après cette date.

⁴⁰ Les familles citées à la note précédente ne conservent pas leur influence à travers tout le XIII^e siècle : les Advocati et les Mastalii sont après 1270 bannis comme Gibelins et privés de leurs biens, les Bellotti sont alors également, et pour la même raison, écartés des affaires publiques, et les Strusius s'effacent presque complètement de la documentation après 1239 (sans que la raison soit claire dans leur cas). Quant aux Guazzoni, passés du Popolo au parti guelfe en 1246, ils exercent à nouveau après 1270 quelques fonctions publiques et deux podestaties mineures, mais ne retrouvent pas leur poids politique ancien.

Certains lignages en revanche, après avoir participé très activement à la vie politique autour de 1200 grâce à une origine aristocratique bien exploitée, connaissent après 1270 une deuxième phase d'influence due aux choix guelfes ou, plus rarement, populaires, qu'ils ont effectués vers le milieu du siècle. Ainsi les de Persico, très anciens vassaux épiscopaux, liés à de grandes familles guelfes (Sommi, Amati, Tincti), exercent plusieurs fois le consulat au XII^e siècle, puis des ambassades et deux podestaties (1222 et 1232) ; un rôle éminent et durable à la tête du parti guelfe, dès 1246, leur vaut de retrouver en 1271 les magistratures à Crémone et à l'extérieur. Les Manaria opèrent un rétablissement moins éclatant mais analogue : actifs dans la commune dès 1120 et jusqu'en 1222, trois fois podestats (1196, 1223, 1232), ils font partie des Guelfes de 1246, ce qui ne leur rend pas une place éminente à Crémone après 1270, mais permet à Manarinus et à son fils Vetulus d'exercer des magistratures à l'extérieur (6 pour ce dernier, 1294-1302).

⁴¹ C'est le cas par exemple des frères Amati : Guilielmus (actif 1204-1250) et Poncius I (actif 1203-1226). Ils constituent la première génération de leur lignage à s'être séparée de celui des Ponzone, et mènent tous deux une carrière de tout premier plan aussi bien à l'extérieur (respectivement 13 et 6 podestaties) que dans la ville, où Guilielmus est à la fin de sa vie un des chefs du jeune parti guelfe, tandis que Poncius conduit d'importantes négociations avec Vérone et Mantoue pour le compte de la commune (1208, 1217) et apparaît lui aussi (en 1226) comme l'un des hommes-clefs du groupe de nobles qui vont former le parti guelfe. Dans la même génération, Isaac Dovara (1187-1221), six fois podestat, est aussi un des principaux hommes politiques de l'époque de la lutte entre *milites* et *populus* et des ultimes expériences consulaires (F. MENANT, *Dovara, Isacco da*, dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. XLI, Rome, 1992, p. 572-573).

⁴² Bornons-nous à l'exemple des Dovara : Nicolas (1231-1238), son fils Gandione (ou Gualdaleone, 1253-1265), et Osbert (1206-1257), respectivement podestats trois, deux et une fois, n'apparaissent dans les sources crémonaises, ou pas du tout (Nicolas), ou que dans des rôles de second plan, auprès d'Albert (frère d'Osbert et chef du lignage à sa génération) et de Buoso (dont Gandione fait figure de lieutenant).

La deuxième base des carrières podestariles aristocratiques est une solide position économique et sociale construite par le lignage, génération après génération, en général à partir d'un fief épiscopal et au sein du réseau de relations durables qui se nouent dans la cour féodale de l'évêché puis dans le milieu consulaire⁴³. L'autorité dont jouissent ces hommes dans leur ville, et qui les prédispose aux hautes fonctions à l'étranger, repose sur les seigneuries foncières de leurs familles, leurs vassaux, des revenus abondants et peu sensibles aux changeantes conjonctures citadines (dîmes, rentes foncières, péages...), qui leur permettent notamment d'avancer de l'argent à la commune et d'affermir ses revenus⁴⁴. Il faut aussi prendre en compte les écheveaux d'intérêts anciens et complexes qui unissent les lignages : cousinages, mais aussi parts de châteaux et de tours urbaines détenus en commun, serments de fidélité échangés à chaque génération, entreprises agraires menées ensemble⁴⁵. Toute la difficulté pour l'historien est de savoir quelles sont, dans chaque cas individuel, l'étendue et la force de ces liens.

16 % seulement des podestats et capitaines du peuple n'appartiennent pas à l'aristocratie féodale : ils proviennent de familles dont le nom n'apparaît pas avant 1130⁴⁶ - parfois beaucoup plus tard, jusqu'en plein XIIIe siècle -, et qui ne sont pas entrées dans le réseau féodal. Certaines semblent citadines depuis longtemps, d'autres ont dû opérer leur *inurbamento* en pleine époque communale. Leurs lieux de résidence classiques sont extérieurs à la vieille ville, dans les anciens faubourgs englobés par l'enceinte de 1188 et plus spécialement dans Cittanova, le quartier des patarins, des marchands et du *populus*. L'activité économique de ce groupe de familles est très homogène : la plupart possèdent ou acquièrent des propriétés foncières, surtout proches de la ville. Mais leurs activités semblent principalement commerciales et financières : c'est explicite pour quelques-unes, malgré la rareté de la documentation à ce sujet ; et toutes ou presque témoignent d'importantes disponibilités monétaires, qu'elles utilisent après 1270 pour affermer des impôts, avancer de l'argent à la commune, construire des moulins pour son compte... L'époque où leur parti est

⁴³ Sur ce qui suit, F. MENANT, *Campagnes lombardes...*, *loc. cit.*

⁴⁴ Ces affaires financières sont largement éclairées, pour certaines périodes, par les deux registres de la *Gabella Magna* et certaines séries de l'*Archivio Segreto del Comune (Capsa Monetæ* par exemple), tous conservés à l'*Archivio di Stato* de Crémone. Analyses ou indications succinctes dans L. ASTEGIANO, *Codex diplomaticus...*, *cit.*, *passim* et II, p. 124-167. Sur les institutions financières de la commune : *ibid.*, p. 367-376.

⁴⁵ On peut prendre, pour exemple de ces liens, ceux qui unissent les principales familles qui formeront en 1246 le parti guelfe : les statuts de la *consorteria* Sommi, rédigés en 1226 (L. ASTEGIANO, *op. cit.*, I, 416 p. 255), prévoient que les éventuels litiges internes seront arbitrés par Poncius Amatus et Guilielmus de Persico, désignés comme *amici* des Sommi. Les inventaires après décès sont les documents les plus riches en indications de ce genre (à partir du 3e quart du XIIIe siècle : *Archivio Segreto del Comune* et *Biblioteca Civica*, Pergamene) : celui de Primeranus Divicioli (voir n. 73), par exemple, révèle tous les fondements sociaux et économiques d'une carrière podestarile que nous avons énumérés.

⁴⁶ C'est l'époque de l'affirmation définitive de la commune, en particulier dans le champ documentaire, et de la constitution du groupe consulaire (auquel ces familles n'appartiennent cependant pas). On peut remarquer qu'une dizaine de familles féodales ne sont elles aussi attestées qu'après cette date (mais toutes avant la fin de la période consulaire) ; ce sont les familles Angagnola, Baiamonte, Bellotti et Bonserii (qui sont probablement deux branches d'une même famille), Biaqua, Madalberti, Mariani, Oldevranti et Pescarolo. Le doute subsiste de savoir si elles se sont vraiment agrégées alors à l'aristocratie, ou si elles en faisaient déjà partie à un niveau inférieur, et sans écho dans la documentation. Leur comportement politique est de toute façon très proche de celui de la vieille aristocratie, qu'elles rejoignent rapidement dans les magistratures à Crémone et à l'extérieur.

au pouvoir est pour elles le temps des bonnes affaires. Elles participent d'ailleurs à l'administration communale dans les emplois financiers de sages et d'abbés de la gabelle, ce qui leur facilite certainement les choses. Plusieurs de ces familles comptent par ailleurs des notaires, certaines des juges ; d'autres fournissent des consuls des marchands⁴⁷. Elles font normalement partie du *populus*, et leur activité politique se développe surtout après la victoire de celui-ci en 1270. Aussi est-ce à cette époque que l'on trouve la grande majorité des podestats et capitaines issus de ce milieu. Il faut isoler, parmi les emplois itinérants obtenus par ce groupe, la carrière de Pino Vernazzi, qui a exercé 19 charges à lui seul. Sur les 19 autres magistrats itinérants d'origine populaire, l'un a exercé 7 charges, un autre cinq, un autre deux et les 16 restants n'ont été podestat ou capitaine qu'une seule fois dans leur vie⁴⁸. Et sur les 14 familles concernées, 10 n'ont eu qu'un magistrat, deux en ont eu deux et deux en ont eu trois. La dispersion des emplois est donc très forte, pour les individus comme pour les familles : ce milieu ne pratique que très occasionnellement le métier de magistrat itinérant. Pour leur unique emploi à l'extérieur, ces hommes se bornent d'ailleurs généralement à des villes proches, et seuls les rares d'entre eux qui ébauchent ou mènent de véritables carrières sont appelés au loin (Toscane, Ombrie) et dans de très grandes villes (Milan, Florence).

L'exercice des magistratures itinérantes a pour le *populus* un sens très différent de celui qu'il revêt pour l'aristocratie : seul l'accès au pouvoir du parti dont elles fournissent les rangs permet à certaines familles populaires, à partir de 1271, d'accéder à ces emplois, et on n'assiste dans ce milieu à l'éclosion d'aucune dynastie de podestats, et de très peu de carrières individuelles⁴⁹. Le *populus* n'a donc pas su profiter de la multiplication des offres d'emploi qui coïncide avec son arrivée aux affaires ; le milieu podestarile lui est resté globalement fermé. Cette occasion manquée s'explique sans nul doute par le retard, impossible à combler, avec lequel les familles populaires abordent ces emplois : il leur manque l'énorme acquis de prestige, d'autorité et de relations dont jouissent les lignages aristocratiques, familiers depuis

⁴⁷ Nous disposons d'une vingtaine de noms de consuls des marchands, répartis à égalité entre 1183 et 1258 (date de l'institution par Buoso Dovara du podestat des marchands, dont les consuls deviennent les adjoints), et après cette date. Tous sauf trois appartiennent à des familles notables du Popolo, ou portent des noms à peu près inconnus, ce qui est un solide indice d'une origine populaire. Les trois exceptions sont Cremosianus Oldoini, noble mais chef du Popolo (1202), Conrad Sommi, représentant peu connu du grand lignage féodal guelfe (1211), et Nuvolonus de Burgo (1213), podestat de Ferrare en 1206 ; on ne peut dire si ce dernier appartient bien au lignage aristocratique homonyme, dont certains membres ont partie liée avec le Popolo. Faute d'informations plus précises, on peut donc seulement dire que l'exercice de cette fonction suggère une activité commerciale et une appartenance au Popolo, à part quelques exceptions où il semble s'agir d'un poste très politique. On pourra comparer avec les situations légèrement différentes de Milan et de Plaisance : M. F. BARONI, *Il consolato dei mercanti di Milano nel periodo comunale*, dans "Nuova Rivista Storica", LIX, 1975, p. 257-287 ; G. MARTINI, *L'universitas mercatorum di Milano e i suoi rapporti col potere politico (secoli XIII-XIV)*, dans *Studi di storia medioevale e moderna per Ernesto Sestan. I : medioevo*, Florence, 1980, p. 219-258 ; P. RACINE, *Plaisance du Xe à la fin du XIIIe siècle. Essai d'histoire urbaine*, 3 vol., Lille, 1979, I, p. 307-308 et 357, II, p. 713 et 738.

⁴⁸ On notera par exemple que presque aucun des consuls ou des anciens de la *societas populi* que nous connaissons à partir de 1256 n'a exercé une magistrature hors de Crémone.

⁴⁹ La carrière de Iohannes de Medalia fournit un exemple des moyens - laborieux - que ces hommes du *populus* peuvent utiliser pour suppléer à leur manque d'assiette sociale : Iohannes est d'abord juge et assesseur de podestats crémonais à Rimini (1220) et Bergame (1221 et 1239), puis d'un Toscan à Florence (1241), avant de devenir lui-même podestat de Reggio en 1252. Il est aussi ambassadeur à Pavie (1227) et Gênes (1253) et occupe un poste administratif à Crémone en 1257. C'est le premier personnage de ce nom connu. Un lien avec les Dovara a peut-être facilité sa carrière.

plusieurs générations des carrières à l'extérieur⁵⁰. La noblesse guelfe, revenue au pouvoir en même temps que le Popolo, est en outre pour celui-ci une redoutable concurrente : c'est elle, ainsi que les quelques lignages aristocratiques qui ont choisi de se rallier au Popolo et d'en prendre la tête, qui bénéficie de la forte demande de magistrats qui se développe à partir de 1271.

4 - Le recrutement des magistrats : le facteur politique.

Avec l'origine sociale, l'appartenance politique est en effet l'autre grand facteur qui influence le recrutement des podestats. Ces deux facteurs se confondent en partie : la grande majorité de l'aristocratie féodale compose le parti des *milites* à la fin du XIIe siècle ; et un siècle plus tard, on retrouve dans les rangs du parti du Popolo la plupart des familles que nous avons identifiées, précisément, comme d'origine et de comportement socio-économique "populaire"⁵¹. De notables différences séparent cependant la classification sociale des choix politiques : la présence de quelques aristocrates à la tête du Popolo⁵², dès les premières manifestations de celui-ci, la possible entrée de quelques *populares* parmi les nobles⁵³, et surtout l'émergence à partir de la domination de Frédéric II sur Crémone des notions de guelfisme et de gibelinisme, jusque-là difficilement identifiables dans les comportements politiques individuels. Le parti guelfe se révèle d'un coup en 1247, dans la lettre d'Innocent IV qui énumère les lignages qui ont embrassé la cause de l'Eglise et s'exposent ainsi à la persécution de la part de l'empereur⁵⁴. Les Gibelins trouvent leur identité au même moment en

⁵⁰ Les Picenardi, bien qu'ils n'aient qu'un podestat, Ponzius (attesté en 1282, mort en 1311), entrent mal dans ce schéma car ils semblent dès cette époque exercer une grande influence politique, et ils vont devenir une des premières familles de la ville. Ils ont d'ailleurs contracté des alliances aristocratiques dès la fin du XIIIe siècle ; leurs premières apparitions, dans les années 1220, les montrent déjà à des postes relativement importants. Il se peut qu'il s'agisse en fait d'une branche d'un lignage aristocratique.

⁵¹ A l'exception des Multisdenariis et des Redenasco, qui sont devenus des Gibelins radicaux et ont été chassés avec Buoso Dovara, et des Medalia : Iohannes a fait carrière sous Frédéric II et Pelavicini (n. 50), et ses parents - de toute façon peu connus - n'apparaissent plus après 1267 en-dehors de deux mentions dans le *Liber societatis populi*.

⁵² Guazo Albrighoni, Cremoxanus Oldoini (voir ci-dessus), Maxenerius de Burgo (n. 24).

⁵³ C'est l'hypothèse de U. GUALAZZINI (voir n. 28), qui ne nous semble acceptable que pour des cas isolés.

⁵⁴ Principales sources sur le recrutement du parti guelfe : lettre d'Innocent IV, entre le 21 décembre 1246 et le 12 janvier 1247, éd. H SANCLEMENTE, *Series critico-chronologica episcoporum cremonensium*, Crémone, 1814, p. 265-266 (analyse : A. Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*, I, Berlin, 1874, p. 1048 n° *12395) ; "Anonyme gibelin", *Chronicon placentinum ab anno MCLIV ad annum MCCLXXXIV (Annales placentini ghibellini)*, éd. G.H. PERTZ, MGH SS, XVIII, Hanovre, 1863, p. 457-581 : c'est la principale source narrative sur la guerre civile crémonaise, qui nomme des Guelfes en juillet 1247 (exil) et août 1250 (victoire de Pelavicini) ; A. CAMPO, *Cremona fedelissima città...*, Crémone, 1585, à l'année 1250 (soumission de certains Guelfes à Pelavicini) ; L. ASTEGIANO, I, *Codex dipl. ..., cit.*, I, n° 862 p. 336, 23 mars 1266 (ambassadeurs des Guelfes *fuorusciti*), 917 p. 351, 1271 (notables guelfes ou du *populus*) 952 p. 360, 1277 (*idem* : conseil général de la commune) ; A. CAVALCABÒ, *Le ultime lotte del comune...*, *cit.*, n° XI p. 192, 10 mai 1311 (rebelles mis au ban par Henri VII), p. 54 (prisonniers d'Henri VII, cités par des sources narratives), XVI p. 203, 6 décembre 1313 (réunion des rebelles à Casalmaggiore), XVII p. 206, 13 décembre 1313 (quelques noms de Guelfes crémonais dans un traité d'alliance contre Henri VII).

se rassemblant dans la société politique et militaire des Barbarasi, qui mène la guerre contre les Capelletti guelfes. Cette guerre, puis l'exil des Gibelins en 1267, symétrique de celui des Guelfes vingt ans auparavant, délimitent à peu près définitivement les lignages qui en font partie⁵⁵. A partir du milieu du XIIIe siècle, Guelfes et Gibelins constituent ainsi deux groupes extrêmement cohérents et bien définis, soudés par les épreuves des combats, de l'exil et des représailles, qui en ont écarté les tièdes⁵⁶. Il reste que le choix collectif opéré par chaque lignage tolère presque toujours des déviations individuelles : on repère dans la plupart des lignages gibelins quelques individus guelfes - ou qui, du moins, prospèrent sous la domination guelfe -, et réciproquement⁵⁷. A partir de la même époque, et surtout de 1271, l'adhésion au Popolo devient quant à elle une marque de conformisme pour la plupart des habitants de la ville. Seuls des indices d'activité particulièrement intense dans les domaines politique et parapolitique, tels que magistratures ou affaires avec la commune, permettent dès lors d'évaluer la réalité des engagements individuels et lignagers dans le parti au pouvoir.

On peut déterminer avec une sécurité suffisante le choix politique de la très grande majorité des familles de magistrats itinérants (41 sur les 53 familles identifiées, représentant environ 275 des 305 emplois de ces 53 familles). La seule difficulté réside dans l'absence générale d'indications précises pour le premier demi-siècle (1175-1232) : le classement que nous pouvons effectuer correspond essentiellement aux clivages du siècle suivant (1233- 1334). Quant aux changements de camp de tel ou tel lignage, ils ne posent pas trop de problèmes, et ne soulèvent guère que des incertitudes sur leur époque et leur ampleur exactes. Les familles podestariles se répartissent de façon très équilibrée entre Popolo (17 familles), Guelfes (13) et Gibelins (17)⁵⁸. Mais la répartition des emplois est très contrastée : les treize familles guelfes sont d'antique noblesse féodale⁵⁹, et elles comptent quatre des cinq lignages qui ont dominé la vie politique du XIIIe siècle ; aussi ne regroupent-elles pas moins de 120 emplois de

⁵⁵ Principales sources sur le recrutement du parti gibelin : L. ASTEGIANO, *op. cit.*, I, 909 p. 347, mars 1270 (liste de compagnons de Buoso Dovara exilés), 912 p. 349, 1270, et 914-916 p. 350, 1271 (quelques noms du même groupe) ; *Liber bandezatorum comunis Cremonae*, 1288-1297, ms. Arch. di Stato Mantoue, Arch. Gonzaga, E. LI. 2, busta 1791 (analyse : L. ASTEGIANO, *op. cit.*, I, 1084 p.377) ; A. CAVALCABÒ, *Le ultime lotte del comune...*, *cit.*, n° IV p. 183, 8 janvier 1311 (réunion des exilés gibelins qui s'apprentent à rentrer à Crémone), XVIII p. 210, 2 octobre 1313 (les Gibelins retranchés à Robecco concluent la paix avec la commune de Crémone). On remarquera que ces sources ne nous font connaître que les Gibelins irréductibles, partis en exil après 1267 ; pour l'époque antérieure, celle de la prédominance gibeline, on dispose de la très abondante documentation qui porte sur le gouvernement et les affaires de Buoso Dovara (résumée par ASTEGIANO, *op. cit.*, I) et qui cite de nombreux noms d'hommes proches du pouvoir.

⁵⁶ Même si chaque parti continue à compter des modérés : on le voit bien pour les Guelfes lors de grandes décisions comme la soumission de certains d'entre eux à Pelavicini en 1250, et deux générations plus tard à Henri VII (qui pour toute récompense les met en prison, où beaucoup meurent). Références : n. 55.

⁵⁷ Voir n. 24-25.

⁵⁸ Les Mastalii (Popolo puis Gibelins), les Guazzoni (Popolo puis Guelfes) et les Divicioli (Guelfes puis Popolo) ont été comptés deux fois, les de Burgo trois fois ; leurs magistratures ont été réparties entre les partis, ou laissées de côté quand l'attribution est douteuse. Pour les de Gazo, les de Laude et les de Pescarolo (quinze emplois en tout), on n'a pas pu décider entre Guelfes et Popolo. Il reste enfin huit familles, avec une quarantaine d'emplois, qui n'ont pu être attribuées à un parti.

⁵⁹ Sauf les Oldevranti et les Madalberti, qui font partie des quelques lignages aristocratiques attestés seulement à partir du milieu du XIIIe siècle (n. 47).

magistrats itinérants, obtenus tant dans le demi-siècle avant 1233 que pendant les quarante ans de pouvoir guelfo-populaire après 1270. Les Gibelins ont à peu près le même recrutement : onze lignages de vieille aristocratie, trois autres peut-être plus récents, mais bien insérés dans le réseau féodal et dans l'oligarchie consulaire, trois du Popolo⁶⁰. Ils ne totalisent cependant que 65 emplois, presque tous antérieurs à l'arrivée au pouvoir du Popolo et des Guelfes. Le Popolo lui-même présente un nombre de magistratures aussi faible, mais une évolution inverse - que nous avons observée plus haut en étudiant l'origine de ses membres - : 75 emplois presque tous groupés après 1270.

Au total, au cours des années 1175-1232 - l'époque des conflits internes à Crémone, puis de la première prépondérance du Popolo -, l'aristocratie féodale exerce un quasi-monopole sur les charges extérieures. La grande majorité des podestats appartient certainement au parti des *milites*, mais les identifications précises ne sont pas toujours possibles, et le sens politique exact de l'appel d'un podestat crémonais par telle ville ou tel parti à cette époque ne pourrait être déterminé que par des enquêtes individuelles. En tout cas, la notion de milieu d'appartenance des podestats (l'aristocratie féodale et consulaire) l'emporte de loin à cette époque sur celle de choix politique. A partir de l'intervention directe de l'empereur dans les affaires crémonaises (1233), le recrutement des podestats se laisse en revanche de plus en plus interpréter en fonction du choix d'un parti que font, progressivement mais en général irréversiblement, les lignages et les individus. C'est ainsi que l'effondrement du nombre de podestats provoqué par le gouvernement de Frédéric II, puis par celui de Hubert Pelavicini, ne frappe guère le groupe de lignages qui va bientôt se définir comme le parti gibelin : c'est lui qui fournit les podestats nommés par l'empereur ou appelés par les cités qui lui sont fidèles, et c'est dans ses rangs aussi que Buoso Dovara trouve la plupart des amis qui le représentent à l'extérieur. Au contraire, les Guelfes - révélés comme tels par la liste de 1247 - sont durement touchés par la pénurie d'emplois. La situation s'inverse en 1271 : il n'y a presque plus de podestats gibelins (un tous les trois ans !), alors que les Guelfes, et dans une moindre mesure le Popolo, bénéficient entièrement de la vive reprise des invitations, lancées par les nombreuses cités qui partagent leurs orientations.

Conclusion : magistratures extérieures et influence locale.

Les analyses auxquelles nous venons de soumettre les podestats et capitaines du peuple crémonais révèlent en somme qu'ils forment un groupe nettement caractérisé. Socialement d'abord : l'aristocratie féodale, constituée aux temps précommunaux et déjà prépondérante parmi les consuls, monopolise presque entièrement ces nouvelles fonctions ; on ne trouve guère de podestats et capitaines d'origine populaire qu'après 1270, et encore restent-ils peu nombreux. Le recrutement des magistrats s'est d'autre part révélé extrêmement sensible aux mutations politiques survenues à Crémone, à partir de l'intervention directe de Frédéric II dans la ville : pendant le siècle qui suit, l'étiquette politique et le nombre même des podestats et capitaines fluctuent très fortement en fonction de la prépondérance gibeline (1233-1267), puis guelfe et populaire (1271-1310). En ce qui concerne les destinations des magistrats enfin, le caractère le plus remarquable est la stabilité d'un groupe de cités voisines et amies, qui pendant un siècle et demi sont régulièrement gouvernées par des Crémonais ; ceux-ci

⁶⁰ Les trois lignages féodaux récents sont les Bellotti, les Bonserii et les Biaqua (n. 47) ; les trois lignages populaires, les Medalia, les Multisdenariis et les Redenasco (n. 52).

élargissent d'autre part leur champ d'action à presque toutes les communes italiennes, selon des modalités qui sont, elles aussi, sujettes aux fluctuations politiques.

Si les emplois à l'extérieur ont presque complètement échappé au *populus*, ils ont en revanche été très largement répartis à l'intérieur de l'aristocratie : quatre lignages fournissent certes à eux seuls le tiers des podestats et capitaines - conséquence directe de leur très forte position politique dans la commune -, mais les 200 emplois restants sont distribués entre soixante familles. On peut considérer que la grande majorité du groupe dirigeant, jusqu'à des familles relativement obscures, a eu accès aux fonctions à l'extérieur ; les lignages un tant soit peu influents auxquels on ne connaît aucun magistrat itinérant se comptent sur les doigts de la main⁶¹. Pour la majorité des familles de second plan, l'accès aux magistratures a cependant été tout fait épisodique : 43 % n'ont exercé qu'une seule charge⁶². On peut donc dire que la distribution des emplois s'est caractérisée à la fois par un très large partage parmi toutes les familles qui jouaient un rôle, petit ou grand, dans les affaires publiques (et ces familles se sont en bonne partie renouvelées à mesure que le pouvoir changeait de mains) et par la mainmise d'un nombre restreint de lignages (et dans quelques cas d'individus) plus influents sur un stock relativement important d'emplois : les 100 qui ont été exercés par les quatre familles citées plus haut, et 58 autres qui ont échu à cinq autres lignages⁶³, soit en tout la moitié des emplois pour neuf familles seulement. On pourrait risquer l'idée, un peu hasardeuse dans l'état de nos connaissances sur la commune de Crémone, que cet équilibre reflète celui de la vie politique de la ville : on a bien l'impression que tout au long de cette période - et malgré les exclusives qui frappaient les Guelfes, puis les Gibelins -, les affaires publiques ont été gérées par un groupe nombreux, représentant plusieurs dizaines de lignages, sous l'influence prédominante de quelques groupes familiaux plus puissants dont la prééminence ne s'est cependant jamais transformée en hégémonie individuelle ou lignagère (à part l'épisode Dovara, au milieu du siècle)⁶⁴.

Ainsi réparties, de façon à la fois très large et très contrastée, les fonctions à l'extérieur ont évidemment des valeurs bien différentes selon les cas : pour les nombreuses familles qui n'y accèdent qu'une seule fois, ou deux ou trois fois, au cours de leur histoire -c'est-à-dire, entre autres, toutes celles qui sont issues du *populus* -, ces charges prestigieuses n'ont aucune incidence concrète sur leur destin, mais elles représentent plutôt la confirmation de leur ascension politique (bien modeste en général) ou des talents d'un de leurs membres. Au contraire, les magistratures à l'étranger jouent un rôle important dans les stratégies politiques de douze ou quinze lignages dominants : quatre des cinq qui parviennent ou aspirent à la seigneurie sur la ville, et une dizaine d'autres dont l'appui leur est indispensable.

⁶¹ Le principal est celui des Ghiroldi : ils ont un rôle très important dans la vie publique dès 1175, avec le consul Poncius, qui semble être le chef de file des *milites*, et encore au temps de Pelavicini lorsque l'archidiacre Iohannesbonus administre longuement le diocèse. Gibelins, les Ghiroldi sont ensuite écartés des affaires.

⁶² Une autre façon d'exprimer ce relatif éparpillement serait de dire que la moitié des emplois se distribue entre 85 % des familles podestariles.

⁶³ 14 aux Cortesi et aux Ponzone (n. 38), 10 aux Manaria, aux Pescarolo et aux Zosano.

⁶⁴ Les seigneuries plus ou moins officielles des Cavalcabò semblent peser beaucoup moins sur le jeu des institutions communales ; mais une étude approfondie du fonctionnement de la commune pourrait seule confirmer ou infirmer cette impression.

Si, après avoir analysé la répartition et la fonction des magistratures extérieures dans les familles, nous portons notre attention sur les individus, les conclusions sont également nettes : en termes de durée de carrière et de fréquence d'emplois pour une même personne⁶⁵, il n'y a pas eu parmi les Crémonais de podestats vraiment professionnels, en-dehors de Pino Vernazzi et de Guilielmus Amati (qui mène d'ailleurs à Crémone une carrière d'homme politique de tout premier plan)⁶⁶. Les autres magistrats crémonais n'ont passé qu'une partie somme toute minimale de leur vie active à la tête d'autres cités : les plus actifs d'entre eux, Frédéric Ponzzone⁶⁷, Girard de Zosano⁶⁸, Nicolas Cortesi⁶⁹, ont été en fonctions huit fois chacun ; trois de leurs collègues l'ont été sept fois⁷⁰, cinq autres six fois⁷¹. Mais il ne s'agit que d'une minorité très restreinte : 135 des podestats crémonais, sur 149, n'ont occupé que quatre emplois ou moins ; et comme la moitié des magistratures sont postérieures à 1267, et donc semestrielles dans beaucoup de cas, ces quatre emplois ne représentent pas quatre ans, mais plus souvent deux, ou guère davantage. Pour l'immense majorité des podestats crémonais, ces fonctions ne sont donc qu'une parenthèse, qui ne leur a guère permis que de s'initier au métier .

Les magistratures dans des villes étrangères ont donc été pratiquées par de nombreux membres du groupe dirigeant de Crémone, mais elles n'ont pas constitué pour eux, sauf dans des cas très rares, des carrières à proprement parler ; on ne peut guère parler à leur sujet de "magistratures itinérantes", comme y invitait l'intitulé de notre groupe de recherche, puisqu'en fait il ne s'agit presque jamais de déplacements répétés d'une ville à l'autre. Ces emplois, peu fréquents et même dans bien des cas franchement exceptionnels pour ceux qui les exercent, ont cependant

⁶⁵ Rappelons que le dépouillement des listes de magistrats est à peu près complet, pour la grande majorité des communes italiennes : les listes manquantes concernent surtout des villes peu accessibles aux Crémonais, et les reconstitutions de carrières qui nous avons pu établir présentent donc certainement peu de lacunes.

⁶⁶ Sur Guilielmus Amati, n. 42 ; sur la famille Vernazzi, n. 37. Pino est 19 fois podestat ou capitaine du peuple en 27 ans, de 1285 à sa mort en 1312. Il passe donc dans ces fonctions au moins la moitié de son temps (plusieurs de ses emplois semblent annuels), et gouverne notamment Florence, Bologne, Milan, Sienne, Pérouse. Il semble n'avoir joué aucun rôle public à Crémone -où sa famille faisait partie du Popolo-, et le tour nettement politique que prend la fin de sa carrière dérive de ses qualités de podestat et de l'expérience qu'il a accumulée au service des villes guelfes et populaires : podestat de Brescia de février à septembre 1311 (il s'y était peut-être réfugié avec des compatriotes rebelles à Henri VII), il organise la mémorable résistance de la ville à l'empereur ; les *fuorusciti* crémonais le chargent ensuite de négocier leur adhésion à la ligue guelfe qui se noue à Bologne (décembre 1311) ; il reste comme podestat dans cette ville, où il meurt en avril.

⁶⁷ Cinq emplois d'un an et trois semestriels entre 1292 et 1307, tous peu éloignés (entre Verceil et Padoue), aucun rôle connu à Crémone.

⁶⁸ Trois emplois d'un an et cinq semestriels (mais deux sont écourtés) entre 1283 et 1300 (Bologne, Florence, Padoue et des villes plus proches), quelques fonctions à Crémone en fin de carrière.

⁶⁹ Six emplois d'un an, un de quatorze mois et un de six, entre 1276 et 1302, dont cinq en Toscane et en Ombrie ; deux interventions connues dans les affaires publiques à Crémone. C'est le père du podestat Tolomeus (voir l'article de G. Andenna dans *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. XXIX, Rome, 1983, p. 770-772).

⁷⁰ Guilielmus Oldoini, Jean de Pescarolo et Poncius Picenardi, tous à la fin du XIIIe siècle.

⁷¹ Isaac Dovara, Poncius Amati et Barocius de Burgo dans le premier quart du XIIIe siècle, Ravaninus Bellotti dans le second, Vetulus Manaria autour de 1300.

pour eux une importance exceptionnelle. Dans la vie d'un individu, ces expériences s'intègrent -quel que soit le niveau d'influence et la fréquence des podestaties de l'individu en question- dans une carrière politique, ou plus largement dans l'ensemble des activités publiques, sociales, voire économiques, que le personnage exerce dans sa propre cité : appelés à être à la fois chefs politiques, hommes de guerre, juges et administrateurs, à évaluer très vite des situations nouvelles, à prendre des mesures aux lourdes conséquences et à convaincre des auditoires qu'ils connaissent mal, les podestats font ensuite profiter leur propre commune du savoir-faire professionnel qu'ils ont ainsi acquis⁷². La vie publique de Crémone a certainement été profondément marquée et enrichie par ces expériences répétées.

⁷² Nous possédons un témoignage rare de cette "culture de gouvernement" acquise ou complétée lors des podestaties, mais utilisée avant tout à Crémone : c'est l'inventaire après décès de Primeranus Divicioli (Crémone, Archivio di Stato, Archivio Segreto del Comune, perg. 2545, novembre 1307). Issu d'une famille de petite noblesse qui est guelfe dès 1246, Primeranus est pour sa part ancien et consul du Popolo ; il n'exerce que deux magistratures à l'extérieur, comme capitaine (1296) puis podestat (1304) de Lodi. Mais il est équipé comme un véritable professionnel, à la fois juriste (douze livres de droit) et homme de guerre (une tente neuve, quatre cuirasses et leurs accessoires). L'inventaire des biens d'Egidiolus de Persico, qui a probablement été lui aussi, à deux reprises, podestat de Lodi (à moins qu'il ne s'agisse d'un sien parent, homonyme et contemporain), révèle en revanche un équipement militaire, mais aucun livre (*ibidem*, perg. 2520, 12 octobre 1307).

Complément bibliographique

Plusieurs travaux parus après la rédaction du texte ont amélioré notre connaissance de l'histoire de Crémone au XIIIe siècle :

Cremona città imperiale. Nell'VIII centenario della nascita di Federico II. Convegno internazionale di studi (Cremona, 27-28 ottobre 1995) ; les actes sont en cours de publication. De particulière utilité pour les podestats, la contribution de M. VALLERANI, *Cremona nel quadro conflittuale delle città padane nell'età di Federico II*. Je me permets de signaler aussi, dans le même volume, ma présentation de *Cremona al tempo di Federico II*.

M. Vallerani, *Le città lombarde nell'età di Federico II*, dans G. ANDENNA, R. BORDONE, F. SOMAINI et M. VALLERANI, *Comuni e signorie nell'Italia settentrionale : la Lombardia (Storia d'Italia UTET, VI)*, Turin, 1998, p. 385-480, et bibliographie p. 798-806.

Federico II e le città italiane, dir. P. TOUBERT et A. PARAVICINI BAGLIANI, Palerme, 1994, particulièrement les articles de O. GUYOTJEANNIN, *I podestà imperiali nell'Italia centro-settentrionale (1237-1250)*, p. 115-128 ; G. TABACCO, *Ghibellinismo e lotte di partito nella vita politica italiana*, p. 335-343 ; M. VALLERANI, *Le leghe cittadine : alleanze militari e realtà politiche*, p. 389-402.

Sur l'évaluation des solidarités familiales : F. MENANT, *Comment s'appelaient les habitants de Crémone vers 1300 ? Contribution à l'étude du nom de famille en Italie*, dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. L'espace italien*, 3 (Actes des séminaires de Rome, 24 février et 7 avril 1997), *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Age*, 110 (1998/1), p. 183-200.